

L'Information Jeunesse au Luxembourg



Les Cahiers du CIJ

Secteur



Vie Pratique

C.4. Droit social et citoyenneté

13. L'Information Jeunesse au Luxembourg

Mots clefs pour cette fiche : Actualité, Agenda, Demande, Educateur, Emploi, Etudes, Europe, Formation, Information, Jeunes, Jeunesse, Loisirs, Luxembourg, Maison de Jeunes, Parents, Question, Recherche, Santé, Social, Sports, Vacances.

Pour tous, sans aucune condition d'âge ou de situation, les structures « information jeunesse » accueillent et accompagnent quiconque recherche des informations de la vie quotidienne ou qui concernent les préoccupations de la jeunesse : l'adresse d'un club de jeunes, comment créer une association, comment s'engager bénévolement, comment trouver un emploi pendant les vacances, partir à l'aventure à l'étranger...

Ce Cahier présente à la fois les ressources, les structures et la philosophie d'un domaine essentiel de la vie : l'information, et l'information jeunesse en particulier...



La philosophie du travail pour « l'Information Jeunesse »

Fournir des réponses aux différentes questions posées par les jeunes ou mettre en place un accompagnement pour un début de réponse est un acte qui contribue à donner des points de repères et des pistes précises pour favoriser émancipation, autonomie, mobilité et par dessus tout contribuer à stimuler ouverture d'esprit et esprit critique.

« La Volonté trouve, la Liberté choisit. Trouver et choisir c'est penser »

Victor Hugo

L'information jeunesse s'adresse aux 12- 25 ans. C'est souvent dans cette

période que l'on se trouve confronté à un certain nombre de problèmes ou questionnements, que se met en route le processus de revendication de plus de liberté et d'autonomie.

Il est extrêmement important d'obtenir alors des informations à comparer et analyser pour pouvoir saisir les éléments qui conduisent vers la vie active dite « d'adulte » et jalonne le parcours de chacun. Dans ce sens les informations recueillies favorisent l'épanouissement personnel et professionnel pour participer aussi à la vie sociale comme citoyens responsables.

L'information jeunesse joue un rôle important dans la résolution de problèmes auxquels on peut être confronté.

L'information des jeunes est dispensée dans le strict respect de la **Charte de l'Information Jeunesse**. Cette charte a été adoptée à Bratislava (République Slovaque) le 19 novembre 2004 par la 15ème Assemblée Générale de l'Agence Européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes (ERYICA). Elle s'articule sur 16 articles qui tracent la ligne de travail de l'information jeunesse.

Cf. : Annexes à la fin de ce Cahier.

L'information généraliste

Information jeunesse signifie : offrir aux jeunes des informations et leur présenter des possibilités qui leur permettent de trouver leur chemin vers l'autonomie et la participation dans la société.

L'information jeunesse est généraliste dans le sens où elle couvre tous les domaines de la vie quotidienne. Elle s'adresse aussi bien aux jeunes, qu'aux parents ou aux éducateurs, institutions et associations actives dans le domaine de la jeunesse. L'information jeunesse s'adapte à la demande, donc en réalité elle est déterminée par les jeunes. Elle est spécifique dans les domaines où le jeune ne trouvera pas ailleurs un autre service d'entraide ou d'assistance.

L'information jeunesse est liée au conseil. Le conseil s'oriente sur les besoins et les problématiques de la jeunesse.

Un informateur Jeunesse, en général un Éducateur, offre en fait un soutien à la prise de décisions.

L'information généraliste se distingue de l'information spécialisée qui est dispensée par des services étatiques (CEDIES, SPOS, ADEM, BIZ...) ou associatifs (MEDIATION, AIDS Berodung, Planning Familial, Psy Jeunes...). Elle permet de faire le lien vers ces structures plus spécialisée qui ne sont pas toujours bien repérée ou auxquelles il peut sembler difficile de s'adresser directement parfois.

Toute question est prise en considération

À toute demande, « une » ou des « réponses » doivent être recherchées, des « pistes » ouvertes.

L'accueil ne se limite pas nécessairement à recevoir la personne et à répondre à une question.

Si quelqu'un fait une démarche auprès des centres d'information jeunesse, cela signifie que sa demande revêt une importance non négligeable pour lui. Le fait qu'il se dirige vers le centre information jeunes est un signe de confiance et d'attente d'une écoute et réponse appropriées. Dès lors il est capital d'écouter, d'aider si nécessaire à formuler la question et d'entamer une recherche.

Il est essentiel que toute personne puisse très simplement, très directement avec ses propres mots poser ouvertement des questions élémentaires et recevoir une réponse, une écoute adaptées.

Dès que la demande est clairement formulée, les clefs sont déjà réunies pour ouvrir des pistes de réponse. L'appropriation de la demande constitue le principe de base de cette démarche.

Le rôle de l'éducateur est celui de créer les conditions pour que le demandeur trouve lui-même le chemin de la solution à son questionnement. L'éducateur qui accompagne est alors un véritable soutien.

L'assistance qu'obtient quelqu'un ne consiste donc pas uniquement à fournir une réponse toute faite à la question, mais plutôt à informer sur les différentes pistes et données qui existent et à laisser le libre choix pour la réponse la plus appropriée.

« Poser de bonnes questions demande autant de talent que de trouver les bonnes réponses »

Robert Half

In Lien n°102, mars, avril et mai 2006.

Une question peut en cacher une autre !

Une question en appelle une autre. L'écoute active et attentive de l'éducateur permet d'établir une relation de confiance : la personne se sent écoutée et peut en profiter pour poser d'autres questions en lien ou non avec sa première demande.

Trouver des repères

Le Centre Information Jeunes est l'adresse idéale pour obtenir des réponses à toutes sortes de questions. Il a par ailleurs pour rôle d'orienter le demandeur vers des services adéquats et compétents pour l'aider, lorsqu'il s'agit de questions spécifiques comme l'orientation scolaire, la création d'entreprise, la sexualité, les drogues...

Le principe de l'anonymat

Lorsqu'on s'adresse aux centres d'information jeunes, il n'y a pas à décliner son identité. Toute question est traitée de façon anonyme et personnalisée, sans tenir compte ni de l'origine ethnique ou religieuse, ni de l'âge du demandeur.

Cependant si besoin est, l'éducateur peut bien sûr demander les coordonnées afin d'envoyer de la documentation !! Il peut s'agir par exemple d'une situation où il n'a pas été possible de fournir une ou des réponse(s) au moment de la demande.

La gratuité de l'information

L'usage de l'outil Internet est gratuit. Cela est bel et bien un fait dans les centres information jeunesse, et ce n'est pas que pour l'accès Internet.

La gratuité vaut pour tous les services offerts. Par ce principe, même l'accès à l'information jeunesse contribue à favoriser l'égalité des chances de tous les jeunes bénéficiaires.

L'État Luxembourgeois garantit ce principe par les moyens financiers

ou matériels mis à disposition des services qui assurent la diffusion de l'information à la jeunesse.

Avec le développement des nouvelles technologies, on a la possibilité de demander gratuitement l'information via Internet. Cette voie gagne de plus en plus du terrain par rapport aux voies classiques (téléphone ou courrier postale).

L'accessibilité

Première adresse à choisir si l'on recherche une information en lien avec la jeunesse, le Centre Information Jeunes, constitue par la qualité de son accueil, un lieu de rencontre où comme Jeune, il est possible de venir librement se renseigner sur tout sujet. Ce n'est pas un fourre-tout, mais néanmoins le CIJ constitue une banque d'informations regroupant tous les thèmes qui, de près ou de loin intéressent la jeunesse.

Les heures d'ouverture des centres information jeunes sont conçues de façon à permettre à sa jeune clientèle un accès avec des heures d'ouverture souples. La majorité des jeunes qui s'adressent aux services d'information jeunesse sont des élèves. Les heures d'ouverture sont donc adaptées. Par exemple au Centre National dans la Galerie Kons à Luxembourg Ville : du lundi au vendredi non-stop de 11h00 à 18 h00.

Pour se distinguer des procédures administratives, il n'y a pas besoin de prendre rendez-vous pour s'informer !

L'auto documentation est possible grâce au matériel exposé. Ceux qui ne désirent que regarder ou flâner peuvent aussi le faire. L'assistance est possible mais pas toujours nécessaire. L'essentiel est que celui qui ressort du centre information jeunesse ait l'impression que sa démarche a été utile.

Services spécifiques

Les centres information jeunesse mettent en place des services spécifiques continus ou ponctuels pour répondre aux besoins des jeunes. On peut citer à titre d'exemple la plateforme des jobs pour étudiant doit4you (<http://www.doit4you.lu>) qui s'adresse aux élèves et étudiants à la recherche d'un emploi pendant les vacances.

On peut également citer d'autres services comme la carte Euro<26, qui

offre une mine d'informations et des avantages ou réductions surtout dans le domaine culturel (cinéma, théâtre, visiter des musées...).

Les centres informations jeunesse contribuent par ailleurs à des opérations de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté (élections communale ou législatives...).

Des réponses à vos questions : le slogan du CIJ

L'évolution rapide dans le domaine des échanges de jeunes, l'accroissement de leur mobilité et ainsi le besoin de plus en plus important en services de conseil et d'information constituent les arguments clés qui ont mené au Luxembourg ainsi que les autres pays d'Europe à la création de centres d'information pour jeunes. Le projet de création de l'asbl Centre National d'Information et d'Echanges de Jeunes (CNIEJ) a été élaboré par le Service National de la Jeunesse et a été accepté par le Conseil du Gouvernement lors de sa séance du 27 février 1987. C'est le centre ressource. Le travail réalisé au Centre Information Jeunesse consiste en une collecte de l'information, le traitement de celle-ci et sa diffusion.

«Des réponses à vos questions»

Ce slogan n'est pas des moins ambitieux, mais il reflète la volonté des éducateurs de couvrir tous les thèmes qui intéressent les jeunes en apportant aide et soutien pour trouver des réponses aux questions qu'ils se posent, quelle que soit leur nature.

Le rôle du Centre Information Jeunes consiste à centraliser toutes les informations pour les jeunes. L'information est traitée, structurée et organisée de façon à ce qu'elle soit accessible et permette de mieux comprendre la société sous toutes ses facettes pour pouvoir y évoluer sans trop de frustration.

«Une démocratie est d'autant plus solide qu'elle peut supporter un plus grand volume d'informations de qualité»

Louis Armand

L'information dispensée doit être de qualité, c'est-à-dire une information actuelle (mise à jour régulièrement), fiable, complète, impartiale, exacte et plurielle de façon à permettre au demandeur de faire des choix en toute liberté.

<http://www.cij.lu> : le site du CIJ

Le site Internet du Centre Information Jeunes regorge d'informations : adresses et astuces pour trouver des points de repères dans les différents thèmes traités. Des liens renvoient également l'utilisateur sur les autres sites spécifiques luxembourgeois ou européens pour plus de détails si nécessaire.

Les espaces thématiques et les sujets traités

Les sujets traités évoluent en fonction des besoins et des demandes. Les principaux sujets abordés sont regroupés sous 6 principales thématiques.

L'aménagement de l'accueil du Centre Information Jeunes et la mise en place des espaces documentaires visent à permettre une meilleure visibilité de l'information avec une présentation facile, simple, et transparente pour l'utilisateur.

Les questions sur les études, les emplois, les loisirs, la santé, et autres trouvent leurs réponses dans chaque espace documentaire. Jeunes, Parents ou Professionnels de la jeunesse peuvent consulter librement les classeurs, se documenter ou se faire assister par le personnel du CIJ. Les différentes informations sont dispatchées dans les espaces thématiques correspondants. A chaque espace, une couleur unique et un thème spécifique.

- **Secteur A :**
ÉTUDES, couleur fushia/ rose
- **Secteur B :**
EMPLOI, couleur verte
- **Secteur C :**
VIE PRATIQUE, couleur orange
- **Secteur D :**
SANTÉ, couleur rouge
- **Secteur E :**
EUROPE/ INTERNATIONAL, couleur bleue
- **Secteur F :**
VACANCES, LOISIRS, couleur jaune

Dans chaque espace est prévue une petite armoire qui sert de stock d'informations relatives au thème correspondant.

L'information jeunesse dans les Maisons de Jeunes

Rencontre, animation, et information pour les jeunes telles sont en résumé les missions des Maisons des Jeunes. La plupart de ces MJ sont dotés d'un Point Information Jeunes (PIJ) qui, par définition assurent l'information des jeunes qui fréquentent la structure ou d'autres jeunes de la proximité. Leurs horaires sont flexibles et adaptés au quotidien de leur clientèle.

Les PIJ sont rattachés aux Maisons de jeunes et sont gérés par le Service National de la Jeunesse par l'intermédiaire de 3 coordinatrices qui couvrent tout le territoire luxembourgeois. Le Centre Information Jeunes collabore avec elles.

Les publications : une autre voie pour informer

Le CIJ dispose de toute une panoplie de publications qui sont conçues pour informer les jeunes, les parents ou autres professionnels qui travaillent dans le domaine de l'éducation (assistants sociaux, professeurs, enseignants, éducateurs...).

Ces publications complètent le travail effectué par l'Accueil du CIJ :

- **Guide pour jeunes**
Le Guide des Jeunes est une sélection et une mise en ordre des principales informations utiles. C'est un outil de première main qui sert à accompagner ceux qui sont en route pour plus d'autonomie en répondant aux questions qui ne se posent dans la vie quotidienne.
- **Plan de la Ville**
Unique en son genre, le plan de la Ville regroupe un tas d'adresses utiles pour pouvoir se repérer sur le territoire de la Ville de Luxembourg : administrations, bibliothèques, Musées, Services pour jeunes, associations et services sociaux, cyber-cafés, adresses pour des activités sportives....
- **Euro<26 newsletter**
Une publication essentielle et dynamique : Magazine d'information adressé aux jeunes détenteurs de la Carte Euro<26, il est produit et diffusé auprès des écoles et maisons de jeunes. On y découvre différentes actualités «Jeunes» : rencontres

internationales de jeunes, échanges interculturels, chantiers de bénévoles, concours de chants ou de design, Infos pratiques et actualités, Sujets santé, vacances ou loisirs,... À disposition à l'accueil du CIJ bien sûr !

- Agenda scolaire

Cet agenda a sa particularité : il regorge d'informations utiles au jeune étudiant pour l'accompagner dans sa vie scolaire : adresses pour les cours de rattrapage, tuyaux pour trouver un job de vacances, adresses pour syndicats

(sections des jeunes), adresses d'associations d'aide et d'assistance en cas de détresse, sites Internet pour trouver des activités de loisirs, ou dans le domaine de la solidarité...


- Cahiers du CIJ

Élaborés avec le plus grand soin, les cahiers du CIJ, constituent un outil majeur pour répondre aux questions et préoccupations de la jeunesse, en apportant des détails d'information sur chacun des thèmes abordés.

Ils portent sur l'ensemble de sujets regroupés dans les principales thématiques :

ÉTUDES ET FORMATION, EMPLOI, VIE PRATIQUE, EUROPE / INTERNATIONAL, SPORTS ET LOISIRS.

Pour leur élaboration, une consultation des publications et personnes spécialistes est requise afin d'authentifier l'information avant sa diffusion auprès du public. Une information de qualité, fiable et actuelle qu'il est possible de faire évoluer, corriger...



DECLIC

Pensez-y, élargissez vos recherches !
Le Luxembourg est petit, la mobilité est souvent nécessaire et il existe des partenariats, des publications utiles et au-delà des frontières !!!

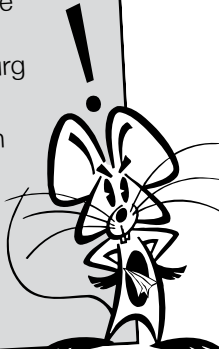
L'information jeunesse régionale et européenne

Les Centres Information Jeunesse constituent une véritable toile au niveau régional et européen, par le biais de partenariats. La plupart des projets ou organisations sont financées par l'Union Européenne. On peut citer à titre d'exemple, l'association Eryica, Eurodesk, Eyca...

Au niveau régional, des liens de coopération sont tissés entre les centres information jeunes, à l'exemple du projet réalisé par l'Infor Jeunes d'Arlon, le Centre information Jeunesse de Lorraine et le Centre Information Jeunes de Luxembourg financé par l'INTERREG III.

Ce genre de partenariat vise à renforcer la coopération en matière d'information jeunesse, promouvoir auprès des jeunes l'action de s'informer et faciliter la mobilité et l'intégration dans l'union européenne.

Les professionnels de l'Information Jeunesse sont compétents pour vous aider à y voir plus clair : n'hésitez pas !





Centre Information Jeunes

26, Place de la Gare
L-1616 Luxembourg
Tél. (+352) 26 29 32 00
Fax: (+352) 26 29 32 03
E-mail: cij@info.jeunes.lu
Site: <http://www.cij.lu>

Maison des Jeunes et de la Culture

37, Rue d'Esch
L-3230 Bettembourg
Tél. (+352) 51 80 80 – 219
Fax: (+352) 26 51 23 88
E-mail: mjcbet@pt.lu
Site : <http://www.mjcbettembourg.lu>

Pavillon pour Jeunes

Rue Gerden
L-8132 Bridel
Tél. (+352) 26 33 17 12
Fax: (+352) 26 33 17 13
E-mail:
jugendhaus.bridel@croix-rouge.lu

Jugendhaus Dalheim

3, Kielengerstrooss
L-5685 Dalheim
Tél. (+352) 26 67 26 74
Fax: (+352) 26 67 22 35
E-mail:
jugendhaus.dalheim@croix-rouge.lu

Centre d'Information, de Réunion et d'Animation pour la Jeunesse

29, avenue de Gare
L-9322 Diekirch
Tél. (+352) 80 91 65
Gsm: 691 969 225
Fax: (+352) 80 42 43
E-mail: ciraj.dk@education.lu

Jugendtreff Diddeleng

2, Rue du Parc
L-3542 Dudelange
Tél. (+352) 51 13 51
Fax: (+352) 51 13 49
E-mail: mjdudel@pt.lu

Annexe Koerich

22, Rue de l'école
L-8385 Koerich
Tél. (+352) 39 73 63
Fax: (+352) 39 73 63

Echternocher Jugendhaus CIRJE

21-23, Hoovelecker Buurchmuer
L-6418 Echternach
Tél. (+352) 72 71 66/67
Fax: (+352) 72 71 65
E-mail: info@cirje.lu

Centre de Rencontre et d'Information pour Jeunes

53, Rue Zénom Bernard
L-4589 Esch/Alzette
Tél. (+352) 54 91 40
Fax: (+352) 54 91 42
E-mail: info@mjesch.lu
Site: <http://www.crijesch.lu>

Centre ARI

76, Rue de Warken
L-9088 Ettelbruck
Tél. (+352) 81 86 86
Fax: (+352) 81 61 59
E-mail: centari@pt.lu

Centre de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes (CRIAJ)

16, Rue de Luxembourg
L-6750 Grevenmacher
Tél. (+352) 75 92 04
Fax: (+352) 75 92 75
E-mail: lecriaj@internet.lu

Maison de Jeunes «An der Sonn»

127, Route de Luxembourg
L-7373 Helmdange
Tél. (+352) 33 94 84
Fax: (+352) 33 92 63
E-mail: jhsonn@pt.lu
Site: <http://www.andersonn.lu>

Jugendhaus Junglinster

Rue Hiel
L-6131 Junglinster
Tél. (+352) 26 78 02 27
E-mail:
jugendhaus.junglinster@croix-rouge.lu

Jugendtreff Käl-Téiteng

1A, Rue de l'Hôtel de Ville
L-3674 Kayl
Tél. (+352) 26 56 30 04
E-mail: kayl@pt.lu
Site: <http://www.jukate.lu>

Maison des Jeunes (Keispelt, Olm, Nospelt)

B.P. 14
L-8205 Kehlen
Tél. (+352) 26 30 04 30 (Keispelt)
Tél. (+352) 26 10 30 60 (Nospelt)
Tél. (+352) 26 10 35 74 (Olm)
E-mail: kdohemm1@pt.lu
E-mail: Jeromecogels@yahoo.fr
Site: <http://www.juki.lu>

Jugendhaus Koerich

22, Rue de l'école
L-8385 Koerich
Tél. (+352) 39 73 63
Fax: (+352) 39 73 63
E-mail:
jugendhaus.koerich@croix-rouge.lu

Inter-Actions ASBL

9, Route de Thionville
L-2611 Luxembourg
Tél. (+352) 49 26 60
Fax: (+352) 49 26 59
E-mail: inter-actions@inter-actions.lu
Site: <http://www.interactions.lu>

Centre AMIGO

133, Rue de Muhlenbach
L-2168 Luxembourg
Tél : 42 17 27
Fax: (+352) 26 68 38 20
E-mail: crjamigo@cegecom.lu
Site : <http://www.mjamigo.lu>

Maison des Jeunes Clausen

17, Montée de Clausen
L-1343 Luxembourg
Tél. (+352) 46 69 17
Fax: (+352) 46 69 17
E-mail: mdjclausen@inter-actions.lu

Club des Jeunes Gare

39, Rue du Fort Neipperg
L-2230 Luxembourg

Tél. (+352) 26 29 64 76
Fax: (+352) 26 29 64 76
E-mail: mdjgare@inter-actions.lu
E-mail: pinocchio@cmdnet.lu

Maison des Jeunes Vianden

16, Rue de Huy
L-9415 Vianden

Tél. (+352) 26 87 41 00
Fax: (+352) 26 87 81 44
E-mail: mjvianden@youthhostels.lu
Site: <http://www.vianden.lu/fr/sports/JUGENDHAUS>

Maison des Jeunes Gasperich

5, Rue Tony Bourg
L-1278 Luxembourg

Tél. (+352) 26 12 31 13
Fax: (+352) 26 12 31 13
E-mail: mdjgasperich@inter-actions.lu

Maison des Jeunes Grund

20, Rue Münster
L-2160 Luxembourg

Tél. (+352) 46 57 65 ou 47 12 48
Fax: (+352) 26 20 39 87
E-mail: mdjgrund@inter-actions.lu

Club des Jeunes Neudorf

18, rue des Carrières
L-1361 Luxembourg

Tél. (+352) 26 43 09 38
Gsm: 621 21 68 35
E-mail: mdjneudorf@inter-actions.lu

Jugendtreff Pafendall

21, Rue Laurent Menager
L-2143 Luxembourg

Tél. (+352) 26 20 35 08
Ou 48 18 30
Fax: (+352) 26 20 35 09
E-mail: jugendtreff@vol.lu
E-mail: mdjpafendall@inre-actions.lu

Am Quartier

34, Rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Tél. (+352) 40 12 23
Fax: (+352) 40 42 25
E-mail: quartier@pt.lu
Site: <http://www.quartier.lu>

Maison des Jeunes Mersch

2, Rue J. Majerus
L-7555 Mersch

Tél. (+352) 26 32 01 06
Fax: (+352) 26 32 01 05
E-mail: jhmiersch@web.de

Jugendhaus Mertert/Wasserbillig

25, Grand – Rue
L-6630 Wasserbillig

Tél. (+352) 26 74 04 24
Fax: (+352) 26 74 08 26
E-mail: jugendtreff.mertert@@croix-rouge.lu

Maison des jeunes Steinsel

8, rue de la Forêt (B.P. 6)
L-7208 Steinsel

Tél. (+352) 33 55 30
Fax: (+352) 33 55 20
E-mail: jugendhaus.steinsel@croix-rouge.lu
Site: <http://www.croix-rouge.lu>

Jugendzentrum Gemeng Monnerech

1, Rue de l'Église
L-3917 Mondercange

Tél. (+352) 57 38 33
Fax: (+352) 55 95 05
E-mail: jhm@pt.lu

Maison des Jeunes Pétange

1, Place de la Libération
L-4753 Pétange

Tél. (+352) 26 50 10 17
Fax: 26 50 10 16
E-mail: mjpetang@pt.lu
Site: <http://webplaza.pt.lu/public/mj-petang>

Jugendhaus «De Keller»

24 B, rue de Bettembourg
L-3320 Berchem

Tél. (+352) 36 92 32 - 666
Gsm: 621 18 70 55
E-mail: dekeller@pt.lu
Site: <http://www.mjberchem.lu>

Maison des Jeunes Rumelange

7, Rue des Artisans
L-3712 Rumelange

Tél. (+352) 26 56 00 82
Fax: 26 56 00 83
E-mail: Jhrumelange@web.de

Jugendtreff Saba – Soleuvre

75, Rue de Belvaux
L-4418 Soleuvre

Tél. (+352) 59 34 07
Fax: (+352) 59 32 78
E-mail: jugendtreff_s@hotmail.com
ou saba@pt.lu

Jugendtreff Saba – Bascharage

3, Rue de la Poste
L-4939 Bascharage

Tél. (+352) 50 29 20
Fax: (+352) 50 29 20
Fax: (+352) 50 29 06
E-mail: info@juba.lu ou bajeu@pt.lu

Annexe Simmern

Rue des Sources
L-8395 Septfontaines

Tél. (+352) 26 10 21 37
E-mail: jugendhaus.simmern@croix-rouge.lu

Schëfflenger Jugendhaus

10, Avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

Tél. (+352) 26 53 08 50
Fax: (+352) 26 53 00 80
E-mail: mdjs@pt.lu
Site: <http://www.mdjs.lu>

Schëtter Jugendhaus

199, Rue Principale
L-5366 Munsbach

Tél. (+352) 26 35 07 90
Fax: (+352) 26 35 07 91
Mail: Mail@schetterjugendhaus.org
Site: <http://www.schetterjugendhaus.org>

Maison des Jeunes

17, Rue Hobscheid
L-8414 Steinfort

Tél. (+352) 26 10 82 95
Fax: (+352) 26 10 82 96
Email: jugendhaus.steinfort@croix-rouge.lu

Annexe Koerich

22, Rue de l'école
L-8385 Koerich

Tél. (+352) 39 73 63
Fax: (+352) 39 73 63

Maison des Jeunes Troisvierges

24, Rue de la Gare
L-9906 Troisvierges
Tél. (+352) 99 80 18
Fax: (+352) 26 95 77 96
E-mail: info@t9t.lu
Site: <http://www.t9t.lu>

Jugendhaus Woodstock

60, Rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
Tél. (+352) 33 16 41
Fax: (+352) 33 16 49
E-mail: woodstock@woodstock.lu
Site: <http://www.woodstock.lu>

Centre Information Jeunes

B.P. 112
59, rue Michel Thilges
L-9573 Wiltz
Tél. (+352) 95 93 27
Fax: (+352) 95 01 90
E-mail: cijwiltz@pt.lu
Site: <http://www.jhwolz.lu>

Jugendhaus Strassen

1b, Rue de l'église
L-8052 Strassen
Tél. (+352) 26 11 95 42
Fax: (+352) 26 11 94 42
E-mail:
jugendhaus.strassen@croix-rouge.lu

Maison de Jeunes de Bissen

8, rue de la Laiterie
L-7783 Bissen
Tél. (+352) 26 88 72 90
Fax: (+352) 26 88 72 91
E-mail: jugendhaus@bissen.lu

Jugendhaus Wormeldange

94, rue Principale
L-5480 Wormeldange
Tél. (+352) 26 74 97 22
E-mail: jugendhaus.wormeldange@croix-rouge.lu
Site: <http://www.croix-rouge.lu>

ANNEXE

La charte européenne de l'information jeunesse

Adoptée à Bratislava (République Slovaque) le 19 novembre 2004 par la 15^{ème} Assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA).

Préambule

Dans des sociétés complexes et dans une Europe intégrée qui offre de nombreux défis et opportunités, l'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser sont de plus en plus importantes pour les jeunes européens. Le travail en information jeunesse peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information jeunesse doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie ainsi que leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable sur tous leurs questions et besoins. Ce droit à l'information a été reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par la Convention relative aux Droits de l'Enfant, dans la Convention Européenne pour la Protection des Droits de l'Homme et par la Recommandation n° R (90) 7 du Conseil de l'Europe concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe. Ce droit est également la base des actions en information jeunesse entreprises par l'Union Européenne.

Introduction

Le travail en information jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités: information, conseil et avis, orientation, aide, accompagnement, "coaching" et formation, travail en réseau, ainsi que renvoi vers des services spécialisés. Ces activités peuvent être dispensées par des centres d'information jeunesse, ou par des services d'information jeunesse au sein d'autres structures, ou via des médias électroniques ou d'autres types de médias. Les principes de cette Charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. Ils constituent une base de standards minimums et de mesures de qualité qui doivent être établis dans chaque pays, en tant qu'éléments d'une approche globale, cohérente et coordonnée du travail d'information jeunesse, ce dernier faisant partie de la politique de jeunesse.

Principes

Les principes suivants constituent des lignes directrices pour le travail en information jeunesse généraliste qui vise à garantir aux jeunes le droit à l'information.

1. Les centres et les services d'information jeunesse sont ouverts à tous les jeunes sans exception.
2. Les centres et les services d'information jeunesse s'efforcent de garantir l'égalité d'accès à l'information à tous les jeunes, quels que soient leur situation, leur origine, leur sexe, leur religion, ou leur catégorie sociale. Une attention particulière doit être portée aux groupes défavorisés et aux jeunes ayant des besoins spécifiques.
3. Les centres et les services d'information jeunesse doivent être accessibles facilement et sans rendez-vous. Ils doivent être attrayants pour les jeunes et offrir une atmosphère accueillante. Leurs horaires de fonctionnement doivent correspondre aux besoins des jeunes.
4. L'information fournie est déterminée par les demandes des jeunes, ainsi que par la perception de leurs besoins en information. Elle traite tous les sujets qui peuvent intéresser les jeunes et évolue constamment de manière à couvrir de nouveaux sujets.
5. Chaque usager est respecté comme un individu à part entière et la réponse à chaque question est personnalisée. Cela doit être fait d'une manière qui permette à l'utilisateur de renforcer sa capacité à penser et agir par lui-même, d'exercer son autonomie et de développer sa capacité à analyser et utiliser l'information.
6. Les services d'information jeunesse doivent être gratuits.
7. L'information est fournie de manière à respecter la vie privée de l'utilisateur ainsi que son droit à ne pas révéler son identité.
8. L'information est dispensée de manière professionnelle par du personnel qui est formé à cet effet.
9. L'information fournie est complète, à jour, exacte, pratique, conviviale et facile d'utilisation.
10. Tout est mis en œuvre afin d'assurer l'objectivité de l'information dispensée, et ce grâce au pluralisme des sources utilisées ainsi qu'à leur vérification.
11. L'information dispensée doit être indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.
12. Les centres et les services d'information jeunesse s'efforcent d'atteindre le plus grand nombre possible de jeunes, en utilisant des moyens efficaces et appropriés selon les différents groupes et besoins. Ils doivent pour ce faire être créatifs et novateurs dans le choix de leurs stratégies, méthodes et outils.
13. Les jeunes doivent avoir l'opportunité de participer, de manière adaptée, aux différentes étapes du travail en information jeunesse, que cela soit au niveau local, régional, national ou international. Cela peut inclure, entre autres, une participation à l'identification des besoins en information, à la préparation et à la diffusion de l'information, à la gestion et à l'évaluation des services et projets d'information, ainsi que des activités impliquant les pairs.
14. Les services et les centres d'information jeunesse doivent coopérer avec d'autres services et structures de jeunesse, en particulier dans leur localité, et travailler en réseau avec des intermédiaires et d'autres organismes qui interviennent auprès des jeunes.
15. Les services et les centres d'information jeunesse doivent aider les jeunes à avoir accès à l'information par le biais des technologies modernes de l'information et de la communication, ainsi qu'à développer leurs compétences à les utiliser.
16. Aucune source de financement du travail en information jeunesse ne doit agir d'une manière qui empêche un service ou un centre d'information jeunesse d'appliquer l'ensemble des principes de cette Charte.

